

BILAN

du marché du travail en 2021

RÉGION OCCITANIE

La reprise économique inédite en 2021, suite à la crise sanitaire de 2020 tout aussi inédite, a concerné l'ensemble des acteurs économiques. Les évolutions annuelles du produit intérieur brut national de l'INSEE, en attestent: +7,0 % en 2021, après -8,0 % en 2020. En constante croissance sur l'année, le PIB a retrouvé son niveau d'avant-crise au troisième trimestre 2021, avant de le dépasser nettement fin 2021.

Les différentes mesures gouvernementales ont renforcé ce rebond historique sur le marché du travail, avec des niveaux d'emploi jamais atteints et un chômage en forte baisse fin 2021.

Dans ce contexte, la région Occitanie a également connu un fort rebond économique. La reprise plus lente dans le secteur de l'aéronautique a été compensée par une forte relance des activités les plus touchées par la crise sanitaire (tourisme et services à la personne).

Les services de Pôle emploi et de la DREETS, en charge des études et des statistiques, proposent dans cette publication leur analyse commune de la situation du marché du travail en 2021 en Occitanie.

En 2021, la reprise économique post-confinement a permis un rebond vigoureux de l'économie régionale. Les indicateurs d'avant-crise ont été rapidement retrouvés, voire même souvent dépassés.

Ainsi, en Occitanie, l'emploi salarié affiche une hausse de 3,4 % sur un an, évolution supérieure à la moyenne nationale (+2,8 %). Avec 2,1 millions de salariés au 4^e trimestre 2021, il atteint un niveau inédit, tout comme l'activité intérimaire, qui contribue à cette dynamique. Ces nombreuses créations d'emploi ont conduit à une diminution du nombre des demandeurs d'emploi des catégories ABC sur l'année (-5,9 %), et plus particulièrement des demandeurs d'emploi sans aucune activité réduite (-12,4 %).

Les mesures gouvernementales mises en place courant 2020, et poursuivies en 2021, ont permis de consolider cette conjoncture favorable. Encore très mobilisée au 1^{er} semestre 2021, l'activité partielle a fortement chuté au second. Dans le cadre de France Relance, le plan #1jeune1solution lancé en juillet 2020, poursuivi en 2021, et ayant pour objectif d'intensifier l'accompagnement de la jeunesse face aux conséquences de la crise sanitaire, a montré des premiers résultats positifs sur le public des jeunes les plus en difficulté.

Le nombre d'entrées en formations a fortement augmenté en 2021 grâce notamment à une importante mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) Autonome. Les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) ont été renforcés et ont permis une prise en charge accrue de personnes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle dans la région (+15 % du nombre d'équivalents temps plein réalisés au sein de ces structures).

En conséquence, le taux de reprise d'emploi est en forte hausse en 2021, à savoir les jeunes demandeurs d'emploi et les inscrits sur les listes de Pôle emploi depuis plus de deux ans.

Sur la période à venir, ces perspectives de reprise sont néanmoins devenues plus incertaines en raison du conflit ukrainien, et de ses conséquences économiques. Les difficultés d'approvisionnement et l'inflation pourraient impacter les secteurs de l'industrie (dont l'aéronautique), et la construction. Il faudra également observer les effets de l'inflation dans les secteurs comme le tertiaire marchand (hôtellerie-restauration, services à la personne), en progression sensible après avoir été touché par la crise sanitaire.

Par ailleurs, si le nombre d'offres d'emploi est en forte hausse, les difficultés de recrutement le sont tout autant. Cette intensité d'embauche vient exacerber les tensions sur le marché du travail. Un premier enjeu pour le Service Public de l'Emploi dans cette période sera de poursuivre l'accompagnement des jeunes au travers du plan #1jeune1solution. Un deuxième plus global sera de mettre en œuvre le plan de réduction des tensions de recrutement afin de répondre aux besoins des entreprises et permettre le retour à l'activité des publics les plus éloignés de l'emploi. Ce sera toute l'ambition du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) nouvellement mis en place en 2022.



L'EMPLOI SALARIÉ EN OCCITANIE

Dans l'analyse qui suit, les emplois intérimaires ont été réaffectés au secteur d'activité de l'entreprise utilisatrice.

En 2021, l'emploi salarié régional rebondit très fortement malgré la crise sanitaire

En Occitanie, l'emploi salarié représente 76 % de l'emploi total. La structure par grand secteur d'activité n'évolue que très peu dans le temps. Ainsi, fin 2021, plus d'un tiers des salariés travaillent dans les secteurs non marchands : l'administration publique, l'enseignement, les activités pour la santé humaine, et l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement. L'agriculture pèse peu dans l'emploi salarié, près des deux-tiers des emplois agricoles étant non salariés.

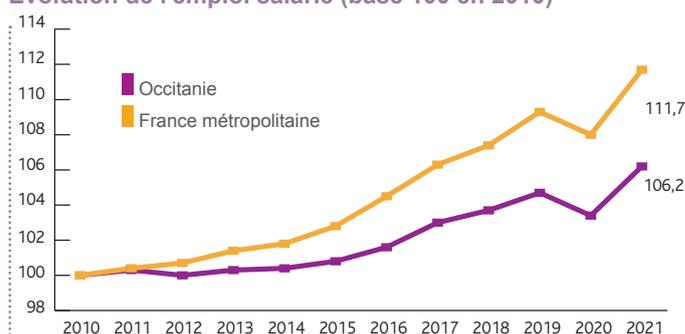
Après le contexte économique très complexe traversé en 2020 avec la crise sanitaire, l'emploi salarié a connu un rebond spectaculaire : en 2021, en Occitanie, il augmente de 3,4 % sur un an. Avec 2,1 millions de salariés au 4^e trimestre 2021, il dépasse son niveau d'avant-crise, et atteint même un niveau jamais connu par le passé. Cette hausse de 3,4 % sur un an est plus marquée qu'en moyenne métropolitaine (+2,8 %). Elle place l'Occitanie sur le podium des régions les plus dynamiques en termes d'emploi (en troisième position derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Fin 2021, l'Occitanie regroupe 8,3 % de l'emploi salarié national.

Depuis 2010, l'emploi salarié régional a gagné 219 100 emplois (+11,7 %). Tous les secteurs sont en progression. Cette augmentation de l'emploi régional reste largement supérieure à celle observée en moyenne en France métropolitaine (+6,2 %).

Avec une hausse sur l'année de 1,4 % (soit +3 400 emplois), l'industrie est le secteur à l'emploi salarié le moins dynamique. Les deux secteurs industriels phares de la région subissent encore l'impact de la crise sanitaire de 2020 : la fabrication de matériel de transport (-2,0 %, 970 emplois détruits) et la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (-1,9 %, 490 emplois détruits). Le secteur de l'industrie alimentaire et du tabac (+7,0 %, 3 220 emplois créés) atteint en revanche un niveau record (près de 50 000 emplois fin 2021). En 2021, l'industrie concentre 239 910 emplois soit 11,4 % de l'emploi salarié régional.

Avec une hausse de 3,2 % de ses effectifs salariés, la construction continue de créer des emplois en 2021, après

Évolution de l'emploi salarié (base 100 en 2010)



Source : Insee, Estimations trimestrielles d'emploi salarié - données cvs

avoir été le seul secteur marchand à progresser en 2020 malgré la crise sanitaire. Fin 2021, le secteur compte 139 390 salariés, soit 6,6 % de l'emploi salarié régional.

Le tertiaire marchand enregistre la plus forte hausse de ses effectifs salariés, avec +6,2 %, soit 55 400 emplois de plus en 2021. Il contribue très grandement à la reprise exceptionnelle de l'emploi salarié régional en 2021. Sans surprise, l'hébergement-restauration, très fortement impacté par la crise sanitaire en 2020 rebondit nettement : +19,2 % soit 15 680 emplois créés. Seules les activités immobilières perdent des effectifs salariés (-2,5 %, -450 emplois). L'emploi dans le commerce augmente de nouveau (+4,4 %, +11 900 emplois) après avoir tourné au ralenti en 2020.

Les effectifs du secteur non marchand augmentent légèrement sur un an (+0,8 %), pour atteindre un niveau de 732 450 salariés, soit 34,9 % de l'emploi salarié régional.

Évolution de l'emploi salarié par secteur d'activité

	4 ^e TRIMESTRE 2021	Évolution annuelle (en %)
AGRICULTURE	33 945	+1,7
INDUSTRIE	239 910	+1,4
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	49 510	+7,0
Cokéfaction et raffinage, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	34 573	+1,5
Fabrications d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	24 999	-1,9
Fabrication de matériel de transport	46 790	-2,0
Fabrication d'autres produits industriels	84 038	+1,4
CONSTRUCTION	139 389	+3,2
TERTIAIRE MARCHAND	953 117	+6,2
COMMERCE, RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	282 711	+4,4
SERVICES MARCHANDS	670 406	+6,9
Transports et entreposage	108 383	+2,1
Hébergement et restauration	97 278	+19,2
Information et communication	57 348	+6,7
Activités financières et d'assurance	52 622	+1,3
Activités immobilières	17 750	-2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien	226 401	+6,5
Autres activités de service	110 624	+7,6
TERTIAIRE NON MARCHAND	732 454	+0,8
TOTAL*	2 098 815	+3,4

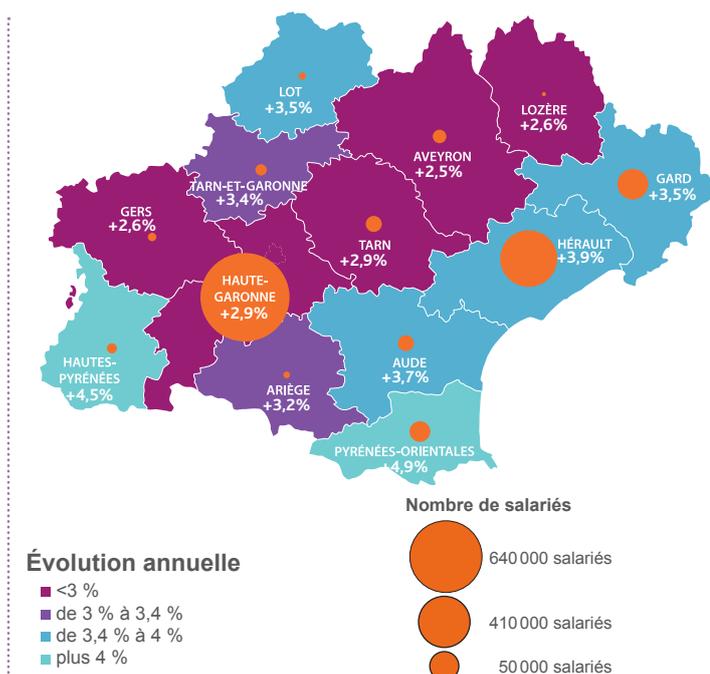
* intérim réaffecté - Source : Insee, Estimations trimestrielles d'emploi salarié - données cvs

Tous les départements de l'Occitanie créent des emplois salariés en 2021

Les Pyrénées-Orientales enregistrent la plus forte hausse de l'emploi salarié avec +4,9 % et 6975 emplois supplémentaires. Les Hautes-Pyrénées affichent la deuxième plus forte augmentation, avec +4,5 % et 3210 emplois de plus. Sur la troisième marche du podium régional, l'Hérault compte 15 650 emplois en plus sur un an (+3,9 %). Ces 3 départements font également partie du top 10 national des départements les plus dynamiques en termes d'emploi.

Seuls 3 départements de la région affichent une évolution de l'emploi salarié inférieure à la moyenne nationale (+2,8 %) : l'Aveyron, le Gers et la Lozère.

L'emploi salarié et son évolution par département



Source : Insee, Estimations trimestrielles d'emploi salarié - données cvs
Champ : secteurs marchand et non marchand

Avertissement

À partir du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi a été étendu aux niveaux sectoriel et géographique. Ont ainsi été ajoutés les emplois des salariés du secteur de l'agriculture, de la fonction publique et des particuliers employeurs. Les données ont été rétroprojetées depuis fin 2010.

Volume et évolution de l'emploi salarié par département fin 2021

Département	Nombre de salariés	Poids du territoire (en %)	Évolution annuelle (en %)
Ariège	46 300	2,2	+3,2
Aude	114 457	5,5	+3,7
Aveyron	93 773	4,5	+2,5
Gard	226 315	10,8	+3,5
Haute-Garonne	635 650	30,3	+2,9
Gers	58 438	2,8	+2,6
Hérault	413 395	19,7	+3,9
Lot	55 145	2,6	+3,5
Lozère	26 747	1,3	+2,6
Hautes-Pyrénées	75 229	3,6	+4,5
Pyrénées-Orientales	150 323	7,2	+4,9
Tarn	119 307	5,7	+2,9
Tarn-et-Garonne	83 735	4,0	+3,4
Occitanie	2 098 815	100,0	+3,4

Source : Estimations d'emploi salarié - données cvs
Champ : secteurs marchand et non marchand

La moindre dynamique de l'emploi salarié dans l'industrie régionale se traduit par une baisse dans les départements de l'Ariège (-1,5 %), de la Haute-Garonne (-1,3 %) et du Lot (-1,0 %). C'est dans les Pyrénées-Orientales (+5,3 %) et l'Aude (+5,1 %) que l'emploi industriel se renforce le plus.

Mis à part en Lozère (+0,7 %), la construction contribue significativement au redressement de l'emploi salarié dans l'ensemble des départements de la région. C'est d'autant plus vrai dans le Lot (+13,4 %) et les Hautes-Pyrénées (+8,9 %).

Le tertiaire marchand porte en très grande partie le fort rebond de l'emploi salarié régional (+6,2 %). Ses effectifs salariés sont en hausse dans tous les départements de la région, de +3,5 % dans l'Aveyron à +10,7 % dans les Hautes-Pyrénées. Après une année 2020 difficile, l'hébergement-restauration connaît notamment une reprise marquée, avec des hausses d'effectifs salariés d'au moins 10 % (+41,3 % dans les Hautes-Pyrénées).

Dans le tertiaire non marchand, (+0,8 % en région), l'emploi augmente modérément dans l'ensemble des départements, à l'exception des Hautes-Pyrénées (-1,3 %). C'est dans les Pyrénées Orientales (+1,9 %), que la hausse est la plus importante.

En 2021, l'emploi intérimaire atteint un niveau record

Au 31 décembre 2021, l'Occitanie comptait 57 800 intérimaires, soit 2,8 % de l'emploi salarié régional, et un niveau jamais atteint. En 2021, l'emploi intérimaire a fortement augmenté (+14,4 %), contribuant pour 0,4 point à la hausse de l'emploi salarié (+3,4 %). Cette dynamique est légèrement supérieure à la moyenne nationale (+12,6 %). Le nombre d'intérimaires augmente dans l'ensemble des départements, seul le Tarn-et-Garonne affichant une évolution inférieure à 10 %. Au niveau sectoriel, cette forte progression du nombre d'intérimaires est portée par l'industrie (dont l'aéronautique) et le tertiaire marchand (dont l'hébergement-restauration), qui concentrent près de 60 % des intérimaires.

Le volume de travail temporaire, mesuré par le nombre d'équivalents emplois temps plein (EETP), a également connu un fort rebond dans la région en 2021 (+15,0 %). Mais contrairement au nombre de missions, la dynamique du volume d'EETP en Occitanie est inférieure à la moyenne nationale (+19,4 %). L'ensemble des départements et des secteurs d'activité ont bénéficié de cette embellie avec quelques nuances.

La reprise est beaucoup moins marquée dans l'industrie (+9,0 % en Occitanie contre +19,2 % en France métropolitaine), qui concentre 26 % du volume de travail temporaire. L'impact de la crise sanitaire est encore bien prégnant dans la fabrication de matériel de transport (-34,1 % en Occitanie contre +4,2 % en France métropolitaine), qui comprend notamment l'activité aéronautique. Airbus y étant implanté, la Haute-Garonne est logiquement plus touchée, ce qui en fait le seul département de la région à afficher une hausse du volume de travail temporaire inférieur à 10 %.

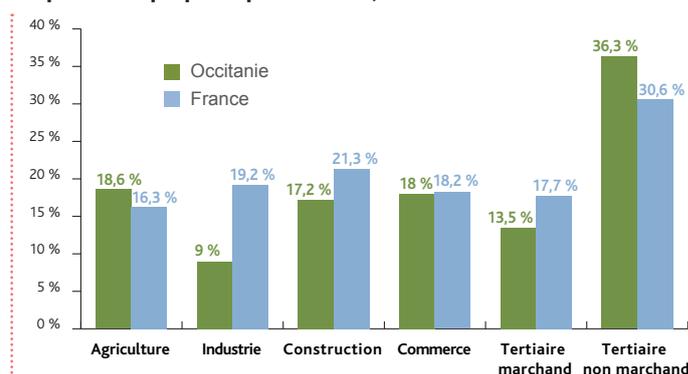
Le recours à l'intérim est toujours très fréquent dans la construction, qui représente plus d'un quart du volume de travail temporaire annuel régional. Le volume d'EETP a augmenté de 17,2 % en 2021, soit une évolution en dessous de la tendance nationale du secteur (+21,3 %). C'est en Haute-Garonne que la

construction mobilise davantage l'intérim, et contribue le plus à la hausse du volume de travail temporaire, et dans les Pyrénées-Orientales que cette tendance est la plus faible (+7,6 %).

Constituant près de 30 % du volume de travail temporaire régional, le tertiaire marchand affiche également une belle dynamique (+13,5 %), et contribue en partie à la hausse du recours à l'intérim, avec notamment une forte hausse dans le secteur des transports (+24,5 %).

Avec 12 % du volume de travail temporaire et une hausse de 18,0 % en 2021, le commerce reste l'un des secteurs faisant le plus appel aux intérimaires en Occitanie, comme en métropole. Le secteur non marchand a davantage recours à l'intérim en Occitanie (7 % du volume de travail temporaire contre 4 % au niveau national), et cette tendance s'est renforcée en 2021 (+36,3 % en Occitanie et +30,6 % en France métropolitaine). C'est d'autant plus vrai pour les départements comme l'Ariège et la Lozère.

Evolution annuelle du nombre moyen mensuel d'équivalents emplois temps plein par secteur, en France et en Occitanie



Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires et d'équivalents emplois temps plein (EETP) par département en Occitanie

	Nombre d'intérimaires au 31/12/2021	Évolution annuelle (%)	Nombre moyen d'EETP par mois en 2021	Évolution annuelle (%)
Ariège	1 161	+22,5	993	+13,0
Aude	2 773	+17,1	2 562	+21,7
Aveyron	2 577	+19,8	2 367	+21,0
Gard	5 792	+12,9	5 385	+16,3
Haute-Garonne	18 504	+12,5	17 153	+9,9
Gers	2 038	+24,3	1 720	+11,8
Hérault	10 297	+15,6	9 426	+15,2
Lot	1 640	+25,6	1 407	+15,4
Lozère	273	+15,8	269	+32,7
Hautes-Pyrénées	2 386	+21,4	2 176	+26,6
Pyrénées Orientales	3 469	+10,6	3 274	+13,7
Tarn	3 586	+13,3	3 287	+26,1
Tarn-et-Garonne	3 300	+4,7	3 286	+16,7
Occitanie	57 794	+14,4	53 306	+15,0
France entière	817 592	+12,6	767 915	+19,4
Poids Occitanie / France	7,1 %		6,9 %	

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

LES OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN 2021

Progression des offres d'emploi collectées par Pôle emploi en 2021

En 2021, le nombre d'offres diffusées dans la région s'élève à plus de 846 950 en cumul sur l'année (61 % pour les offres transmises par des sites partenaires et 39 % pour les offres collectées par Pôle emploi). Ainsi, ce sont 332 720 offres d'emploi directement confiées à Pôle emploi Occitanie.

Le redémarrage de l'activité économique après la crise sanitaire s'est traduit sur le marché du travail par une progression de +4,8 % du nombre d'offres collectées par Pôle emploi entre 2019 et 2021. Très impacté par la crise sanitaire, le domaine de la santé a progressé de 51,9 % en deux ans. Viennent ensuite les services à la personne et à la collectivité (+23,4 %).

Les employeurs du secteur tertiaire sont à l'origine de 88 % des offres collectées. Les services aux entreprises (y compris intérim) représentent 39 % de ces offres, la santé 23 % (en progression de 3 points sur 2 ans) et l'hébergement-restauration 10 %. Tout comme en 2019, le commerce rassemble 11 % des offres.

Les offres d'emploi durable, d'une durée de plus de 6 mois, représentent 57 % des besoins formulés par les entreprises (+8,6 % sur 2 ans). Le nombre de contrats à durée indéterminée progresse de +9,9 % entre 2019 et 2021 et atteint 46 % des offres collectées. Les offres d'emploi temporaires (durée comprise entre 1 et 6 mois) représentent, quant à elles, 39 % des offres collectées de la région et les offres d'emploi occasionnelles 4 %.

Les offres d'emploi collectées par pôle emploi sont concentrées dans quatre domaines professionnels.

Les employeurs régionaux recherchent en priorité du personnel pour les métiers :

- des services à la personne et à la collectivité : services domestiques, assistance auprès d'adultes, d'enfants, nettoyage de locaux,
- du commerce, vente, grande distribution : mise en rayon libre-service, vente en alimentation, assistantat commercial,
- de l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs, animation : personnel de cuisine, serveur ou personnel polyvalent en restauration,
- de la construction, bâtiment et travaux publics : préparation du gros œuvre et des travaux publics, maçonnerie, installation d'équipements sanitaires et thermiques.

La part des offres d'emploi durable varie sensiblement d'un domaine professionnel à un autre. Elle est plus faible dans l'agriculture et pêche, espaces verts, soins aux animaux (36 %) ou l'art et façonnage d'ouvrages d'art (39 %) mais nettement plus élevée dans les domaines du commerce, vente et grande distribution (67 %), de la banque, assurance, immobilier (67 %) ou des services à la personne et à la collectivité (66 %).

Deux départements se répartissent la moitié des offres d'emploi régionales : la Haute-Garonne (29 %) et l'Hérault (22 %). Le Gard se place en troisième position avec 10 % des offres d'emploi collectées.

La quasi-totalité des départements enregistrent une progression entre 2019 et 2021. Les évolutions par département s'échelonnent entre -11,1 % pour la Haute-Garonne et +37,9 % pour

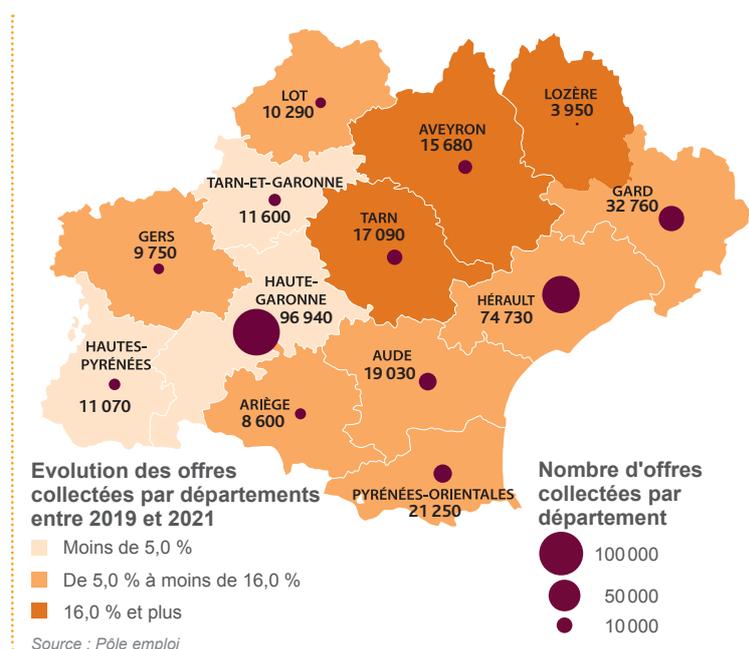
l'Aveyron. Dix départements enregistrent une évolution supérieure à celle de la région (Aveyron, Lozère, Tarn, Ariège, Gers, Pyrénées-Orientales, Gard, Lot, Hérault, Aude).

Répartition des offres par domaine professionnel

Cumul des offres d'emploi sur 2021	Total	Part	dont contrats durables
Services à la personne et à la collectivité	61 210	18 %	66 %
Commerce, vente et grande distribution	48 450	15 %	67 %
Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	44 570	13 %	53 %
Construction, bâtiment et travaux publics	35 720	11 %	44 %
Support à l'entreprise	30 440	9 %	61 %
Transport et logistique	29 290	9 %	46 %
Santé	23 670	7 %	54 %
Industrie	21 820	7 %	48 %
Installation et maintenance	21 000	6 %	64 %
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	9 670	3 %	36 %
Banque, assurance, immobilier	4 050	1 %	67 %
Communication, média et multimédia	1 890	1 %	63 %
Arts et Façonnage d'ouvrages d'art	530	0 %	39 %
Spectacle	410	0 %	52 %
Total offres d'emploi collectées	332 720	100 %	57 %

Source : Pôle emploi

Les offres d'emploi enregistrées par département



CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI

2021, une année marquée par le recul de la demande d'emploi

Une nette diminution des demandeurs d'emploi des catégories ABC et plus particulièrement des demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Après la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi en Occitanie a fortement augmenté jusqu'en 2015. Dès lors, la demande d'emploi a continué de progresser mais à un rythme plus modéré jusqu'à enregistrer une baisse entre 2018 et 2019. Début 2020, la crise sanitaire met un coup d'arrêt à cette dynamique et le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse. 2021 est l'année où la demande d'emploi régionale dépasse pour la première fois la barre symbolique des 600 000 demandeurs d'emploi (lors du mois d'avril).

Au premier semestre 2021, période durant laquelle un confinement strict s'est déroulé en avril, **une bascule des demandeurs d'emploi de la catégorie A (-65 900 demandeurs d'emploi) s'opère vers les catégories B et C (+36 100 demandeurs d'emploi)**. À fin 2021, les catégories B et C représentent 35 % de la demande d'emploi totale contre 33 % avant la crise et ce, même

si le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC en 2021 est inférieur au niveau d'avant crise. En revanche, lors du second semestre et tout particulièrement la fin d'année 2021, l'économie régionale s'inscrit dans une bonne dynamique et **le nombre de demandeurs d'emploi diminue** sensiblement. On dénombre 569 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC à fin décembre 2021 soit une diminution de 5,9 % sur un an.

Toutefois, cette évolution demeure plus faible que celle observée au niveau national (-7,0 %) et ce, malgré la baisse du nombre de personnes inscrites en catégorie A plus importante proportionnellement en Occitanie qu'en France métropolitaine (-12,4 % contre -7,9 %).

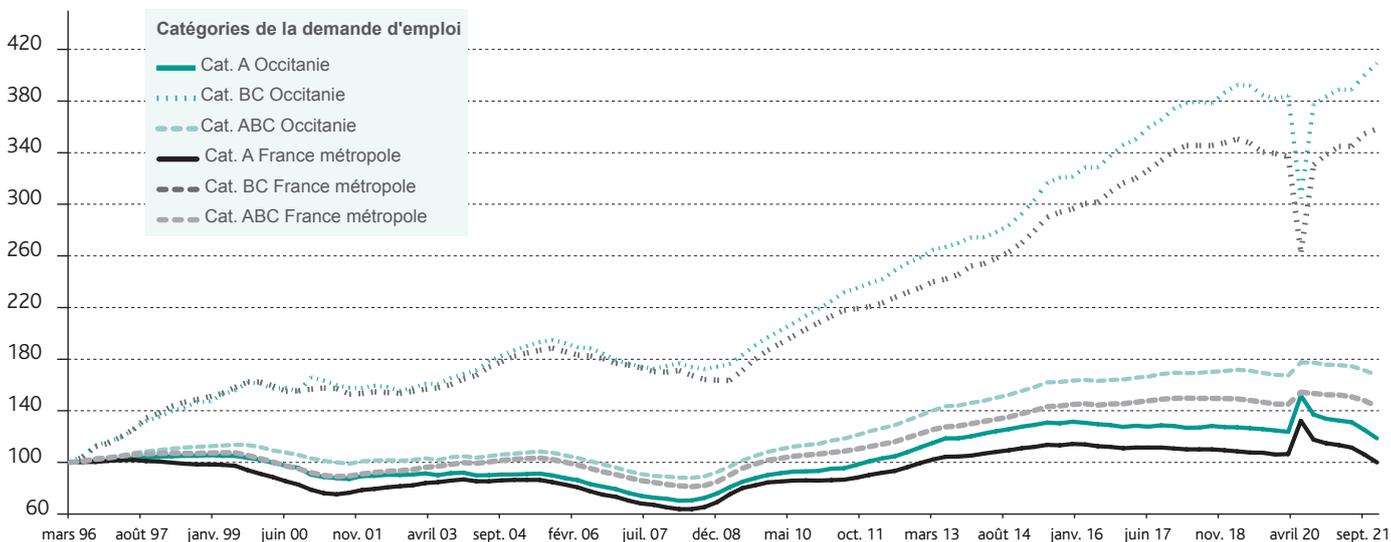
Si l'on y ajoute les personnes inscrites en catégories D et E à fin décembre 2021, respectivement 39 060 et 40 800 personnes, la demande atteint un total de **648 970 demandeurs d'emploi dans la région**. Ces deux catégories sont en hausse par rapport à 2020 de 1 440 et 5 590 personnes, soit respectivement +3,8 % pour la catégorie D et +15,9 % pour la catégorie E.

Demande d'emploi en fin de mois par catégorie

	Décembre 2020		Décembre 2021		Évolution annuelle
	Effectifs	part (%)	Effectifs	part (%)	
Tenus de faire des actes positifs d'emploi	605 090	89 %	569 110	88 %	-5,9 %
Cat. A: sans emploi	393 160	58 %	344 240	53 %	-12,4 %
Cat. B: activité réduite courte	73 970	11 %	75 770	12 %	2,4 %
Cat. C: activité réduite longue	137 960	20 %	149 100	23 %	8,1 %
Non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi	72 830	11 %	79 860	12 %	9,7 %
Cat. D: sans emploi (stage, formation, maladie...)	37 620	6 %	39 060	6 %	3,8 %
Cat. E: en emploi (contrats aidés, création d'entreprise...)	35 210	5 %	40 800	6 %	15,9 %
TOTAL	677 920	100 %	648 970	100 %	-4,3 %

Source : DREETS - Pôle Emploi, données brutes

Évolution trimestrielle de la demande d'emploi CVS (indice base 100, T1 1996)



Source : DREETS - Pôle Emploi, CVS

Une demande d'emploi en baisse pour une très large majorité des domaines de métiers en Occitanie

Un contexte économique plus favorable en 2021 et une diminution de la demande d'emploi à partir du second semestre en région.

En lien avec l'amélioration de la situation économique régionale du second semestre 2021, on observe une hausse sensible des offres d'emploi enregistrées tandis que le nombre de demandeurs d'emploi diminue. La quasi-totalité des domaines de métiers est concernée par cette baisse de la demande d'emploi excepté l'agriculture et le spectacle qui augmentent respectivement de 0,6 % et 0,5 % (soit 208 et 93 personnes supplémentaires).

Dans le détail, les domaines les plus impactés par la crise sont ceux qui profitent le plus de la reprise. C'est le cas par exemple pour les domaines de l'hôtellerie-restauration, l'industrie ou encore la construction (avec respectivement -11,2 %, -10,5 % et -7,1 %), soit environ -13600 demandeurs d'emploi sur l'ensemble de ces trois domaines.

Après une année 2020 marquée par des augmentations importantes du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC, l'année 2021 est plus positive pour l'ensemble des publics. Seuls les bénéficiaires de l'obligation d'emploi font figure d'exception et progressent de 0,2 % sur un an.

Les bénéficiaires du RSA connaissent la baisse annuelle la plus importante parmi l'ensemble des publics en 2021 (-12,9 %), soit 12503 demandeurs en moins, suivi par les jeunes (-11,3 %) et les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (-8,1 %).

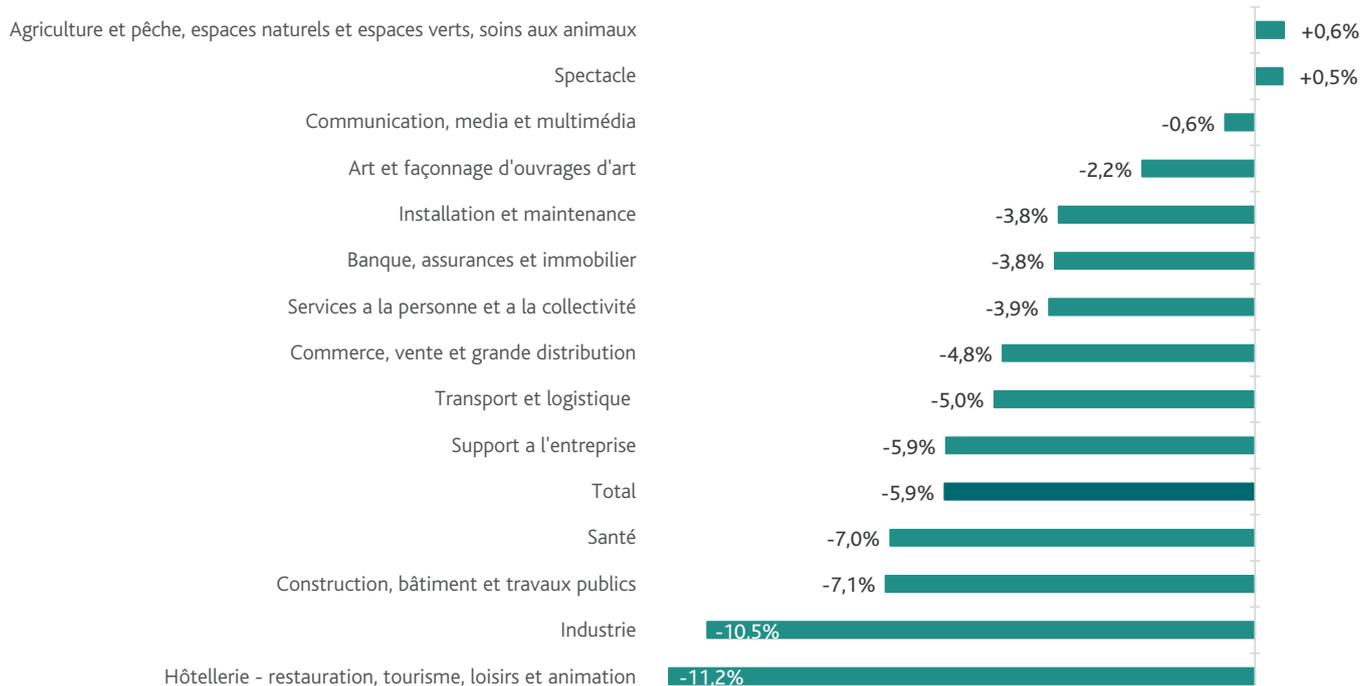
Alors même que ces derniers figuraient parmi les publics les plus pénalisés par la crise sanitaire, leur situation tend à s'améliorer avec près de 24600 personnes en moins sur un an.

Les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée ont fait l'objet de mesures gouvernementales spécifiques que ce soit le plan #1jeune1solution ou encore le plan de réduction des tensions qui vise à mobiliser ces publics vers les métiers où les difficultés de recrutements sont les plus élevées. En 2022, la mise en place du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) à partir du mois de mars, va permettre de poursuivre les actions en direction des jeunes dans leur démarche d'emploi avec un engagement du jeune (15 à 20h par semaine).

Les effets de la reprise sont visibles sur la totalité des bassins d'emploi de la région.

Les évolutions annuelles de la demande d'emploi sur l'Occitanie s'échelonnent de -0,1 % sur le bassin d'emploi de Saint Giron à -10,9 % sur celui de Lourdes. En plus de Lourdes, les bassins de Lunel, Lavelanet et Souillac présentent les diminutions annuelles les plus importantes (respectivement -9,1 %, -9,0 % et -8,7 %). La demande d'emploi recule également dans les grandes métropoles d'Occitanie avec notamment les bassins de Toulouse et Montpellier qui enregistrent des baisses respectives de 7,1 % sur un an. À eux deux, ces deux territoires contribuent pour 37 % à la baisse de la demande d'emploi en région, soit 13409 demandeurs d'emploi en moins sur un an.

Évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi par domaine de métiers recherchés



Source : Pôle emploi - Dares, STMT, données brutes

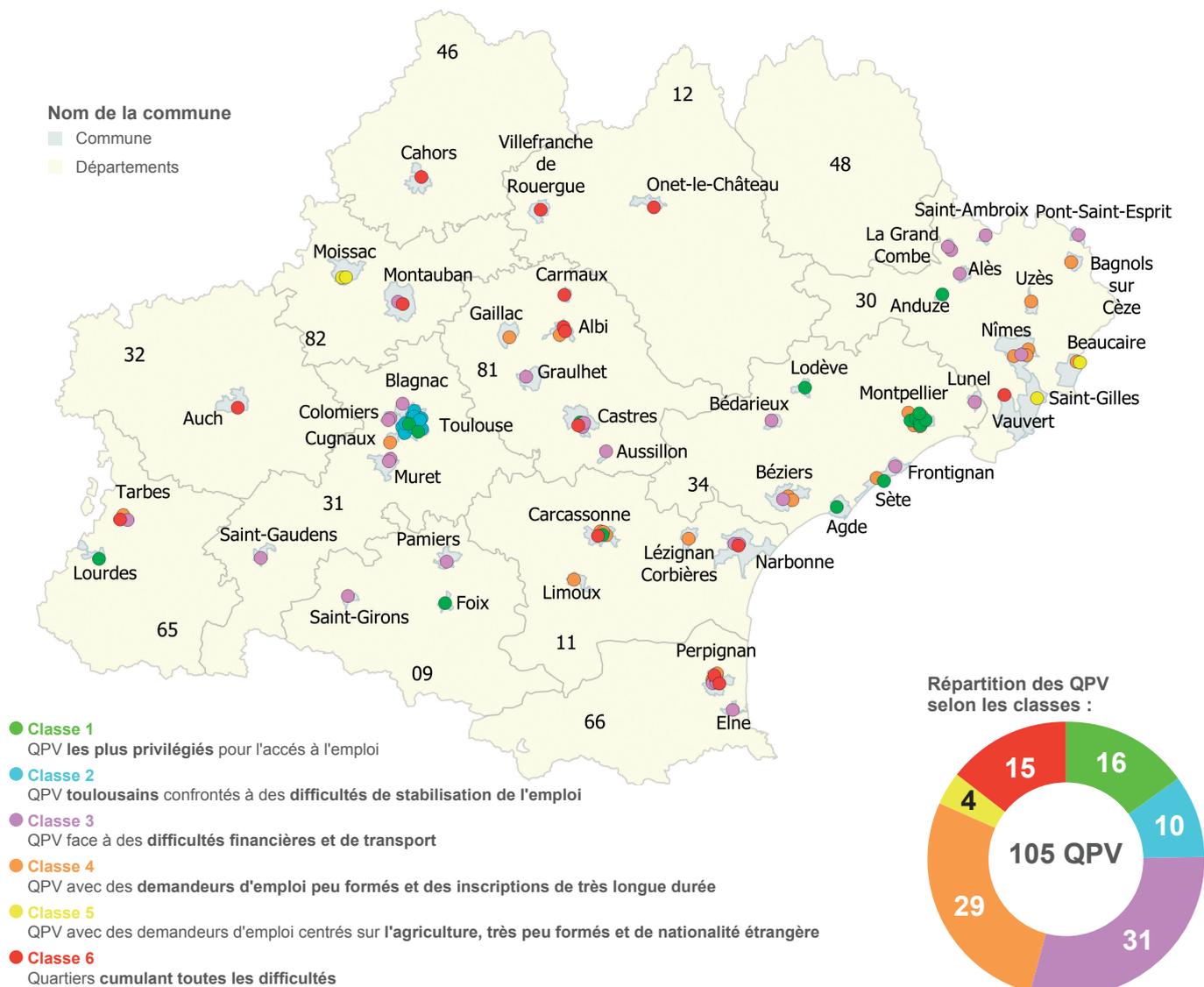
LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN QPV (Quartier Prioritaire de la Ville)

Des problématiques d'accès à l'emploi hétérogènes selon les QPV

À fin décembre 2021, la région comptabilise 60 230 demandeurs d'emploi résidant dans les QPV (en baisse de 3,6 % sur un an), soit 10,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC. En comparaison avec l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région, les demandeurs d'emploi en QPV ont des niveaux de formation et de qualification moins élevés. Un quart de ce public est sans diplôme, soit deux fois plus que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les métiers qu'ils recherchent sont moins qualifiés et moins diversifiés avec des salaires moins élevés. Les demandeurs d'emploi en QPV déclarent davantage de freins périphériques à l'emploi, notamment l'exclusion numérique. Les freins liés aux capacités d'insertion et de communication sont également plus marqués. En effet, un demandeur d'em-

ploi en QPV sur trois est de nationalité étrangère (contre 14 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et la maîtrise de la langue française peut ainsi constituer une difficulté pour accéder à l'emploi. Au global, les demandeurs d'emploi en QPV ont un taux d'accès à l'emploi plus faible que l'ensemble des demandeurs d'emploi et cet écart se creuse avec la durée d'inscription. Une classification est réalisée parmi les 105 QPV de la région, afin de mettre en relief ces difficultés selon les quartiers et d'identifier les profils de demandeurs d'emploi associés. Elle s'appuie essentiellement sur les variables liées aux problématiques d'accès à l'emploi. Six groupes de QPV sont ainsi mis en évidence, traduisant une situation hétérogène dans ces quartiers.

Carte des 6 catégories de quartiers prioritaires de la ville en Occitanie



SIX CLASSES DE QPV POUR EXPLICITER DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES

Des tests statistiques déterminent les caractéristiques significatives pour chaque classe (en gras les très significatives).

Synthèse des caractéristiques significativement surreprésentées dans chaque classe :

Classe 1 : 16 QPV
QPV les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi
Jeunes / seuls et sans enfants (55 %) / nationalité française (79 %)
<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs plus qualifiés et formés • Salaires demandés plus élevés • Plus indemnisés, moins de RSA • Taux d'accès à l'emploi plus élevé • Moins de réinscriptions < 6 mois • Moins de freins (34 %) • Plus mobiles • Parcours suivi (28 %)
Domaines : Hôtellerie-restauration, Commerce, Support à l'entreprise
Hérault (Montpellier)

Classe 2 : 10 QPV
QPV toulousains confrontés à des difficultés de stabilisation de l'emploi
25-49 ans / femmes / couples avec enfants (36 %) / nationalité étrangère (44 %)
<ul style="list-style-type: none"> • Formation sup BAC (44 %) • Moins indemnisés, moins de RSA • Moins de DETLD • Plus de réinscriptions < 6 mois • Freins : numérique, logement • Mobilité 30 à 60 min • Plus d'activité réduite (33 %) • Plus de fin de mission d'intérim • Parcours guidé (66 %)
Domaines : Services à la personne et à la collectivité
Toulouse

Classe 3 : 31 QPV
QPV face à des difficultés financières et de transport
Seuls sans enfants (50 %) ou avec enfants (20 %) / nationalité française (75 %)
<ul style="list-style-type: none"> • Formation CAP-BEP (39 %) • Employés qualifiés • Moins d'un an d'inscription (50 %) • Moins d'activité réduite • Plus de RSA (30 %) • Plus de freins : transport, financier, contraintes familiales • Peu mobiles (40 % mobilité < 30 min) • Parcours renforcé (30 %)
Domaines : Commerce, Hôtellerie-restauration

Classe 4 : 29 QPV
QPV avec des DE peu formés et des inscriptions de très longue durée
Hommes (58 %) / couples avec enfants (37 %) / nationalité étrangère (36 %)
<ul style="list-style-type: none"> • Ouvriers (20 %) • Sans formation (30 %) • Salaires demandés plus faibles • Plus de RSA • Plus de DETLD (31 %) • Freins modérés • Parcours renforcé (33 %), suivi (24 %)
Domaines : Construction (17 %), Services à la personne et collectivité (24 %)
Départements du littoral

Classe 5 : 4 QPV
QPV avec des DE centrés sur l'agriculture, très peu formés et de nationalité étrangère
Nationalité étrangère (63 %)
<ul style="list-style-type: none"> • Sans formation (48 %), Manœuvres, ouvriers • SMIC (71 %) • Plus d'activité réduite (36 %) • Plus de fin de CDD (37 %) • Taux d'accès à l'emploi plus élevé mais plus faible pour l'emploi durable • Plus de DETLD (32 %) • Plus indemnisés (73 %), moins de RSA • Frein : Capacités d'insertion et de communication • Parcours guidé (53 %), suivi (29 %)
Domaines : Agriculture (49 %), Industrie (7 %)
Tarn-et-Garonne, Gard

Classe 6 : 15 QPV
QPV avec des DE peu formés et des inscriptions de très longue durée
DE avec enfants (50 %)
Moins qualifiés : CAP-BEP (39 %) Moins formés : sans formation (28 %) Salaires plus faibles (61 % SMIC) Moins indemnisés (50 %) Plus de RSA (33 %), plus de BOE (14 %) Taux d'accès à l'emploi le plus faible (22 %) Davantage de freins (56 %) et de tous types Moins d'un an d'ancienneté (50 %) Plus de réinscriptions < 6 mois (55 %) Mobilité < 30 min (45 %) Parcours renforcé ou global (37 %)
Domaines : Transport et logistique (12 %), Industrie (6 %)

Toutes les classes de QPV présentent des taux d'accès à l'emploi inférieur à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi (34 %*). Deux classes présentent des caractéristiques opposées, la classe 1 des QPV les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi, avec un taux d'accès de 29 %, et la classe 6 cumulant les difficultés avec le taux le plus faible (22 %). Pour les quatre autres classes, elles révèlent des problématiques différentes, qui portent principalement sur les questions de stabilisation de l'emploi et d'exclusion numérique (classe 2), de freins financiers et de transport (classe 3), d'inscriptions de très longue durée et de faible niveau de formation (classe 4), ou encore de freins d'insertion et de communication et le manque de formation (classe 5). Cette dernière classe présente à la fois le taux d'accès à l'emploi le plus élevé (32 %) mais le plus faible concernant l'emploi durable (7 %), en lien notamment avec la saisonnalité du secteur agricole privilégié par ces demandeurs d'emploi.

*taux d'accès à l'emploi à 6 mois après l'inscription des demandeurs d'emploi entrés en cat. A en cumul sur 12 mois à fin avril 2020

Les reprises d'emploi des demandeurs d'emploi

Un taux de reprise d'emploi en forte hausse

Fin 2021, le nombre de reprise d'emploi d'une durée d'un mois ou plus d'un demandeur d'emploi de catégorie A ou B s'élève à 443 740. L'économie régionale a été marquée en 2021 par une croissance vigoureuse et une bonne capacité de rebond face à la crise sanitaire. Le nombre de reprises d'emploi progresse de 12,3 % sur un an et de 5,2 % sur deux ans.

Le taux de reprise d'emploi, c'est-à-dire le nombre de reprises d'emploi rapporté au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B, s'élève à **8,5 % en Occitanie en moyenne mensuelle** sur l'année 2021. **Il progresse de 1,3 point sur un an (0,4 point sur deux ans).**

Le taux de reprise d'emploi varie significativement selon le département de rattachement du demandeur d'emploi (de 7,6 % dans le Gard à 10,6 % en Lozère). Les départements de la Lozère, du Gers et de l'Aveyron enregistrent les taux de reprise d'emploi les plus élevés de la région. À l'opposé le Gard, l'Ariège et l'Aude affichent les taux les plus faibles. Sur un an, la hausse concerne l'ensemble des territoires de la région tandis que sur deux ans (en comparaison avec la situation d'avant crise) seules les Hautes-Pyrénées sont en légère baisse.

Les reprises d'emploi profitent davantage aux jeunes demandeurs d'emploi et aux inscrits sur les listes de Pôle emploi depuis moins d'un an.

L'âge est un facteur déterminant dans la reprise d'emploi. Le taux de reprise d'emploi décroît ainsi au fur et à mesure que l'âge avance. Parmi les jeunes de moins de 25 ans inscrits en catégories A ou B au cours du 4e trimestre 2021, 12,6 % reprennent un emploi chaque mois. Ce taux s'établit à 9,1 % pour les 25 à 49 ans alors qu'il n'est plus que de 5,2 % pour les 50 ans et plus. Les reprises d'emploi ont progressé sur un et deux ans pour toutes les classes d'âge.

De même, **l'ancienneté d'inscription à Pôle emploi** joue un rôle important sur la reprise d'emploi. Plus la durée d'inscription est longue et moins le taux de reprise d'emploi est élevé. Ainsi, le taux de reprise d'emploi mensuel moyen s'élève à 9,8 % pour les

demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an et à 5,5 % pour ceux inscrits depuis plus de trois ans.

La qualification est également un levier qui joue sur la reprise d'emploi. Plus les demandeurs d'emploi sont qualifiés, plus le taux de reprise d'emploi mensuel moyen est élevé : celui-ci s'établit à 9,2 % pour les techniciens, agents de maîtrise ou cadres, à 8,8 % pour les ouvriers ou employés qualifiés et à 7,4 % pour les moins qualifiés.

Ce taux varie également selon **le niveau de formation**. Il dépasse 9,3 % pour les demandeurs d'emploi possédant au moins le BAC contre 8,0 % pour ceux détenant un CAP-BEP.

Seuls 4,8 % des bénéficiaires du RSA ont repris un emploi en moyenne chaque mois en 2021. Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, le taux de reprise d'emploi est également faible et s'élève à 4,3 %.

Dans une moindre mesure, le taux de reprise d'emploi des personnes résidants en QPV est également plus faible (7,2 % contre 8,6 % pour ceux ne résidant pas en QPV).

Parmi les domaines où le taux de retour est le plus important, figurent d'abord l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation (10,8 %) et le BTP (10,3 %), suivis des métiers de la santé (10,3 %) et de l'industrie (9,9 %).

Sur un an, le taux de reprise d'emploi a progressé dans l'ensemble des domaines. C'est dans l'hôtellerie-restauration ainsi que dans l'industrie que la hausse est la plus marquée (+2,4 et +1,9 points).

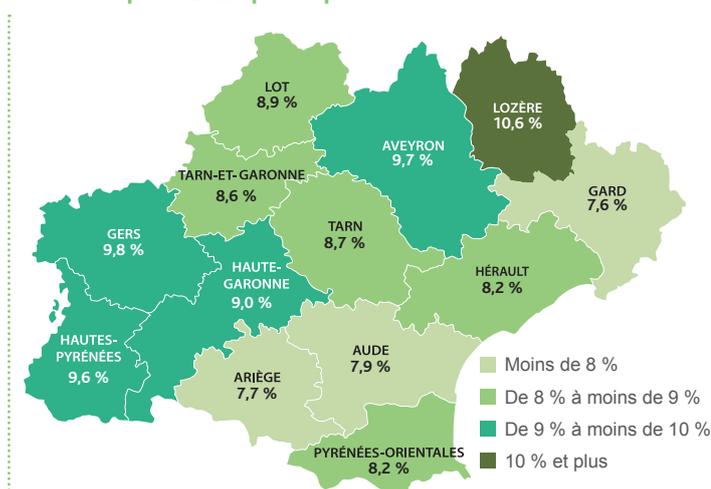
La mesure des reprises d'emploi est réalisée à partir d'un rapprochement des fichiers des demandeurs d'emploi de Pôle emploi et des déclarations préalables à l'embauche issues de l'ACOSS et de la CCMSA. Seules les reprises d'emploi d'un mois ou plus sont prises en compte. Un demandeur d'emploi peut bénéficier de plusieurs reprises d'emploi au cours de l'année.

Taux de reprise d'emploi mensuel selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

Âge	Moins de 25 ans	12,6 %
	25 à 49 ans	9,1 %
	50 ans et plus	5,2 %
Sexe	Homme	8,8 %
	Femme	8,2 %
Durée d'inscription	< 1 an	9,8 %
	entre 1 et 2 ans	7,9 %
	entre 2 et 3 ans	7,3 %
	> 3 ans	5,5 %
Niveau de formation	BAC+2 et +	9,3 %
	BAC	9,4 %
	CAP-BEP	8,0 %
Qualification	Maîtrise techniciens / Cadres	9,2 %
	Employés Ouvriers Qualifiés	8,8 %
	Employés non qualifiés / Manœuvres / Ouvriers spécialisés	7,4 %
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	7,2 %
RSA	Revenu de Solidarité Active	4,8 %
BOE	Bénéficiaire Obligation Emploi	4,3 %

Source : Pôle emploi

Taux de reprise 2021 par département



Source : Pôle emploi

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

Les éléments sur les difficultés de recrutement sont issus de l'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) réalisée par Pôle emploi au 4^e trimestre 2021 en partenariat avec le Crédoc. Sur les 159 800 établissements interrogés, 39 300 établissements ont retourné le questionnaire, soit un taux de retour de 25 %.

En 2022, les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs affichent un taux jamais atteint depuis la création de la région Occitanie

Pour 2022, les employeurs de la région Occitanie déclarent **277 000 intentions d'embauche**. Au regard des résultats BMO 2021, marqués par la crise sanitaire, le nombre de projets de recrutement 2022 présente une **hausse de 12 %**. Les entreprises **estiment que 56 % de leurs projets de recrutement seront difficiles à réaliser en 2022, soit 13 points de plus qu'en 2021**. En excluant l'année 2021, les difficultés ont **régulièrement progressé depuis 2016**. Néanmoins la part des projets de recrutement difficile en 2022 demeure inférieure à celle observée au national (-2 points).

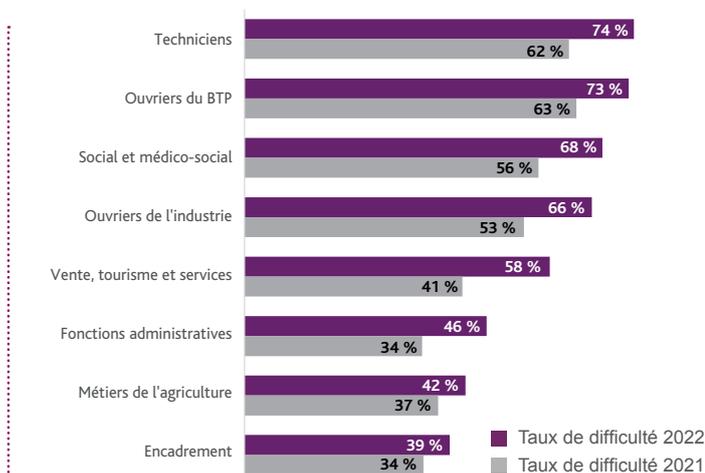
Des disparités sur les difficultés de recrutement existent au niveau départemental. Celles-ci sont ainsi moins élevées dans les départements du littoral, là où la main-d'œuvre disponible est plus importante. À l'inverse, la Lozère (66 %), l'Aveyron (65 %), le Lot (62 %), le Tarn (62 %), les Hautes-Pyrénées (60 %) et la Haute-Garonne (60 %) affichent les taux de difficulté à recruter les plus élevés de la région.

Pour la totalité des familles de métiers, la difficulté à recruter a augmenté en 2022 (par rapport à 2021). Les familles de métiers de techniciens et ouvriers du BTP affichent les taux les plus élevés (respectivement 74 % et 73 %). Les évolutions les plus notables, entre 2021 et 2022, se concentrent dans les métiers de vente, tourisme et services (+17 points) ainsi que pour les ouvriers de l'industrie (+13 points) et les fonctions administratives (+12 points).

Dans le détail, le métier "d'aide à domicile et aide ménagère" apparaît comme le métier présentant les plus fortes difficultés de recrutement, suivi des "infirmiers, cadres infirmiers, puéricultrices", des "techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement" et des "ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment".

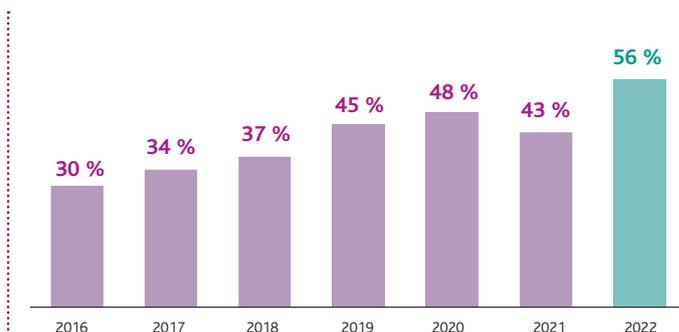
Les entreprises de plus de 200 salariés et celles de moins de dix salariés enregistrent les plus faibles taux de difficulté (respectivement 51 % et 52 %). Ce sont les établissements de 10 à 50 salariés qui affichent le taux de difficulté le plus élevé (63 %). Plusieurs raisons peuvent expliquer ces difficultés signalées par les entreprises, comme une implantation dans des zones peu attractives ou reculées, la nature des contrats proposés (temps partiel, horaires décalés, pénibilité du travail...), des métiers avec un déficit d'image ou encore des profils extrêmement spécifiques. L'enquête complémentaire permet de mettre en avant les principaux motifs de difficultés rencontrés par les employeurs. La pénurie de candidats est citée comme la principale raison. La main-d'œuvre disponible est moins importante (baisse de 12 % des demandeurs d'emploi sans activité sur un an) et l'intensité des embauches plus dynamique. L'inadéquation des profils des candidats (manque d'expérience, diplôme insuffisant ou manque de motivation) vient en seconde position pour expliquer leurs difficultés de recrutement.

Taux de difficulté par famille professionnelle



Source : Pôle emploi, enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2022

Nombre de projets de recrutement jugés difficiles par les employeurs



Source : Pôle emploi, enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2021

ENTRÉES EN FORMATION EN 2021

Le plan de réduction des tensions mis en place fin septembre 2021 par le Gouvernement vise notamment à amplifier les **Pactes régionaux d'investissement dans les compétences** afin de répondre aux besoins de recrutement dans les métiers en tension. **Des formations de « réentraînement »** intégrant des périodes en entreprise, des formations "sur mesure" avec les entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement et des actions de formation en situation de travail permettant de former en entreprise des demandeurs d'emploi sont déployées dans le cadre de ce plan.

Près de 139 000 formations délivrées en occitanie en 2021

En 2021, l'Occitanie se positionne au 4^e rang des régions de France en matière d'entrées en formation. Ce sont près de 139000 entrées en formation qui ont été recensées au niveau régional, soit 10 % des formations en France.

L'année 2021 a été marquée par le **fort développement des formations financées par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF) Autonome**. Mis en place fin 2019, ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de mobiliser leur CPF pour financer directement leur formation (via leur application "Mon Compte Formation"). Ces formations ont ainsi tiré à la hausse le volume des entrées en formation sur l'année 2021 (55360 CPF, en progression de +43,3 % par rapport à 2020) et représentent désormais 40 % des formations. Hors CPF, le Conseil Régional finance les formations d'Occitanie à hauteur de 53 % (55 % en 2020).

Les caractéristiques des formations suivies sont impactées par la montée en puissance du CPF Autonome.

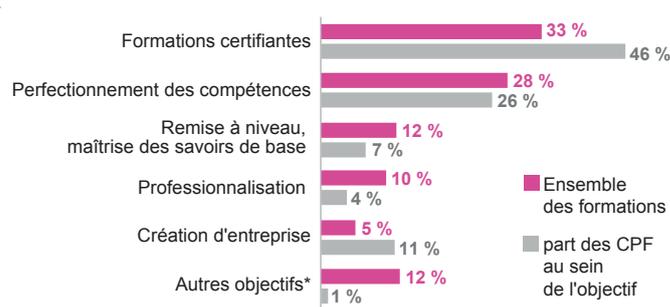
Les entrées en formation pour objectif de certification (diplôme, titre...) sont les plus nombreuses (+5 pts sur un an) et concentrent le tiers des entrées en formation. Cette augmentation s'explique par la montée en charge du CPF Autonome dont les formations dispensées sont certifiantes près d'une fois sur deux. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue quant à elle de 3 points sur un an.

Trois domaines de formation regroupent un tiers des entrées en formation en 2021. Il s'agit des domaines du **transport** (conduite

auto, poids lourd), du **développement personnel et professionnel** (orientation, bilan...) et des **langues** (Anglais, Français Langue Étrangère).

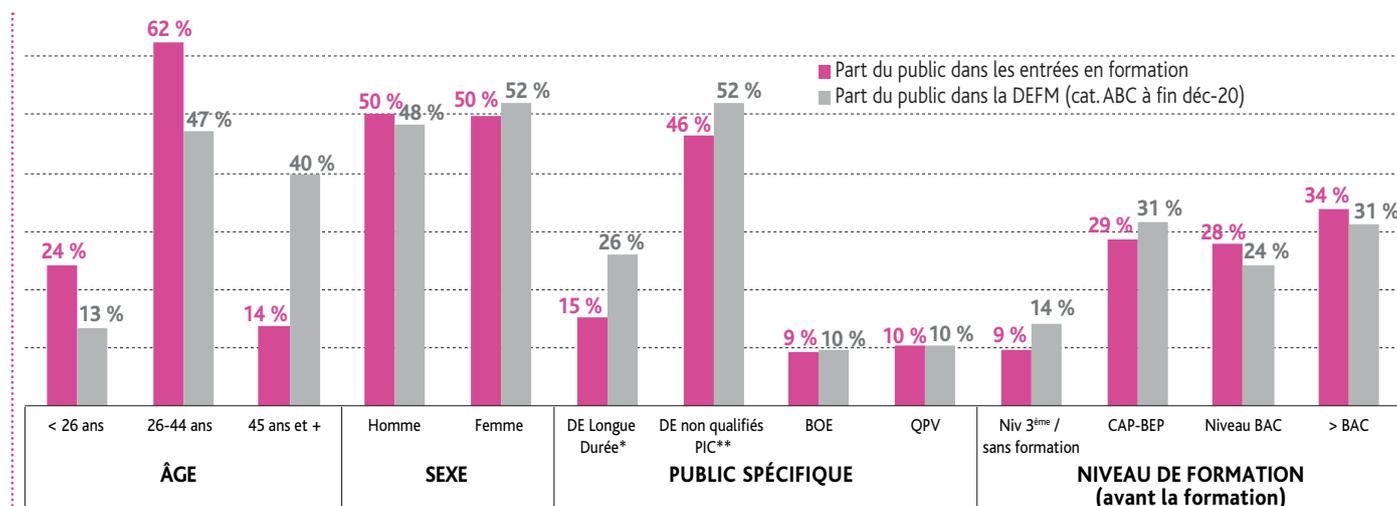
Une grande partie des formations (46 %) profitent aux **demandeurs d'emploi peu qualifiés ou ayant un niveau de formation infra-BAC (public PIC)**. Les seniors entrent proportionnellement moins souvent en formation au regard de leur part dans la demande d'emploi (15 % des entrées en formation contre 40 % de la DEFM). De même, **les demandeurs d'emploi de longue durée ont eu peu accès à la formation** au cours de l'année 2021 : 17 % ont été stagiaires alors que ce public concentre 26 % de la demande d'emploi.

Répartition des entrées en formation selon l'objectif



Source : Pôle emploi, SISP
 Champ : entrées en formation en Occitanie sur l'année 2021
 *Adaptation poste de travail, (re)mobilisation, formations préqualifiantes

Répartition des entrées en formation par public et comparaison avec la demande d'emploi



Source : Pôle emploi
 Champ : entrées en formation en Occitanie sur l'année 2021
 *Demandeurs d'emploi ayant une durée d'inscription à Pôle emploi cumulée de 12 mois et plus en cat. A au cours des 15 derniers mois.
 **Demandeurs d'Emploi Non Qualifiés au sens du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : niveau de formation inférieur au Bac ou égal au Bac sans diplôme obtenu
 BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

Sous l'effet de la crise sanitaire, la part des sortants de la formation professionnelle retrouvant un emploi diminue en 2020

Entre le 4^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2020, 136 000 personnes en recherche d'emploi sont sorties de la formation professionnelle en Occitanie. Cela place la région au 4^e rang de la France métropolitaine avec 11,2 % de l'ensemble des sortants recensés au niveau national. Sur la même période, la demande d'emploi des catégories ABC représente 10,4 % de celle de la France métropolitaine.

Les formations suivies s'adressent pour 27 % au public jeune (moins de 26 ans) et pour 12 % aux séniors (plus de 50 ans). Les stagiaires sont pour moitié titulaires d'un baccalauréat ou diplômés du supérieur avant l'entrée en formation, un sur cinq n'a aucun diplôme.

Les formations les plus suivies se déroulent dans les domaines d'échange et gestion (22 %), de services aux personnes (16 %) ou sont généralistes (16 %). Toutes visent l'apprentissage d'un métier, à l'exception des formations générales qui sont principalement des remises à niveau. **Le conseil régional d'Occitanie, premier commanditaire**¹ (56 % de l'ensemble des formations), finance en grande partie les formations pré-qualifiantes et qualifiantes (62 %) et **s'adresse principalement aux jeunes et non-diplômés dans le contexte du Plan d'Investissement des Compétences (PIC)**. Pôle emploi commandite plus fréquemment des formations métiers et la quasi-totalité des formations d'adaptation au poste de travail (98 %) et de création d'entreprise (94 %).

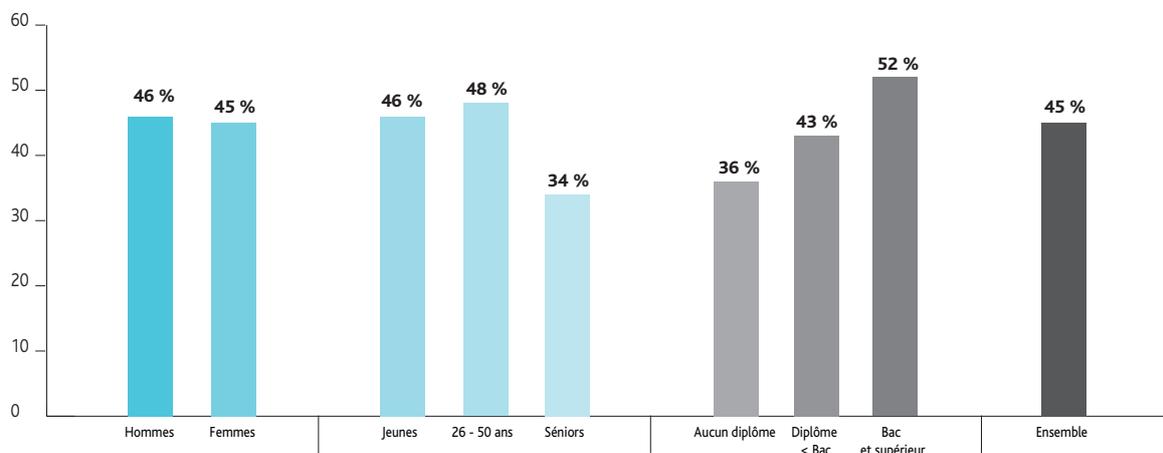
Une majorité de stagiaires vise l'obtention d'une **certification professionnelle** au cours de la formation ; parmi eux, 82 % l'obtiennent. Les diplômés développent principalement des compétences métiers, contrairement aux non-diplômés qui améliorent ou acquièrent plus souvent des compétences relationnelles (travail en équipe, présentation orale) ou organisationnelles.

Six à neuf mois après la sortie de formation, 45 % des stagiaires sont en emploi. Par ailleurs, près de 40 % sont toujours en recherche d'emploi et un sur dix suit une nouvelle formation. Les séniors ont plus de difficultés que les autres tranches d'âge à retourner vers l'emploi. Par ailleurs, le taux d'accès à l'emploi augmente avec le niveau de qualification mais aucune différence significative n'est relevée selon le genre. Parmi les stagiaires ayant retrouvé un emploi, un sur deux est en contrat à durée indéterminée et 77 % sont en temps complet.

La pandémie a fortement impacté les modalités d'organisation des formations. Ainsi, une personne en formation sur deux qui devait réaliser un stage en entreprise lors du premier confinement a vu ce dernier être annulé. La crise sanitaire a également réduit les possibilités d'embauche post-formation. Les personnes sorties de formation au 2^e trimestre 2020 ne sont ainsi que 40 % à avoir retrouvé un emploi 6 à 9 mois après la fin de leur formation. Avant la crise, ce taux était proche de 50 %.

¹ Le commanditaire de la formation est l'organisme qui finance les coûts pédagogiques. Dans la région comme au niveau national, les Conseils régionaux et Pôle emploi commanditent près de neuf formations sur dix.

Taux de retour à l'emploi 6 à 9 mois après la fin de la formation



Source : Enquête post-formation (vagues 1 à 7), Dares. Traitements : SESE Occitanie

Note de lecture : 52% des diplômés du bac ou du supérieur sont en emploi 6 à 9 mois après leur sortie de formation.

Les aides en faveur des jeunes

Dans le cadre de France Relance, le **plan #1jeune1solution** lancé en juillet 2020 a pour ambition de proposer autant d'opportunités que possible pour investir dans la jeunesse face aux conséquences de la crise sanitaire.

Il se décline en 3 axes :

- Encourager les entreprises à embaucher les jeunes les plus en difficultés
- Augmenter les formations et orienter les jeunes vers les métiers d'avenir
- Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Diverses mesures ont été activées ou réactivées pour favoriser la formation et l'accès à l'emploi des jeunes.

C'est dans ce contexte que, durant l'année 2021, près de 10 000 jeunes de la région ont pu accéder à un **emploi aidé** : plus de 6 800 jeunes ont bénéficié d'une embauche en **Contrat Initiative Emploi** dans le secteur marchand et 2 900 jeunes sont entrés en **Parcours Emploi Compétences** dans le secteur non marchand.

Les aides aux entreprises pour l'embauche d'un jeune en alternance ont relancé fortement l'apprentissage : entre juillet 2020 et fin 2021, 44 000 entreprises ont signé un ou plu-

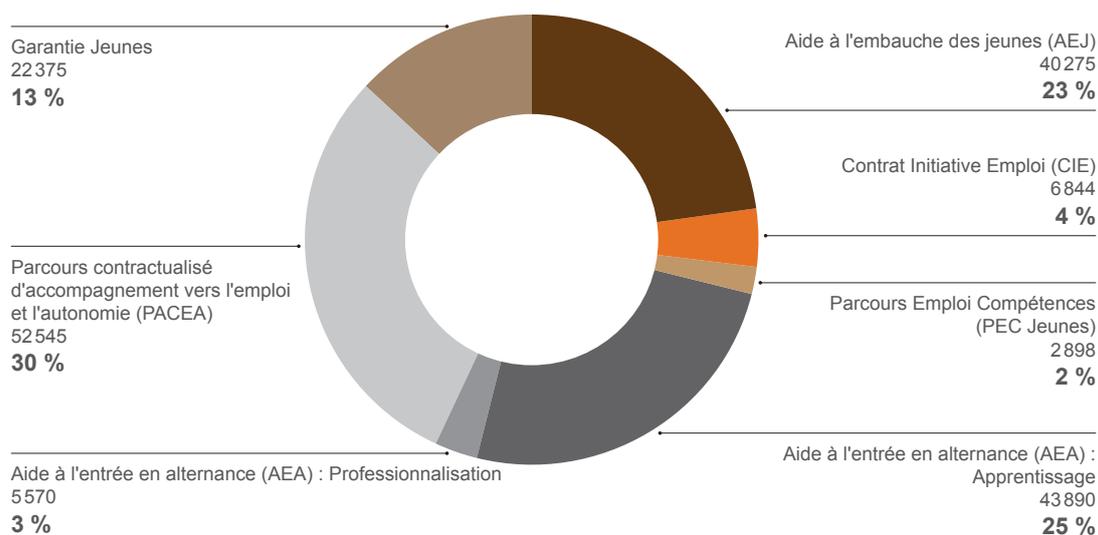
sieurs contrats d'apprentissage avec un jeune, permettant à 85 800 d'entre eux d'entrer en alternance. Toujours en alternance, 5 600 contrats de professionnalisation jeunes ont été signés durant l'année.

L'aide à l'embauche des jeunes, mesure ponctuelle qui était destinée à aider les employeurs à réduire les coûts de recrutement d'un jeune de moins de 26 ans, a permis la signature de 40 300 nouveaux contrats au cours de l'année 2021.

Enfin, l'accompagnement des jeunes les plus éloignés dans l'emploi a été renforcé : 52 500 jeunes sont entrés en **parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) et 22 400 d'entre eux ont bénéficié de la **Garantie jeune**. De même, le plan #1jeune1solution a permis le doublement sur 2020 et 2021 de l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ayant des difficultés d'insertion professionnelle proposé par Pôle emploi.

En mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune** se substitue à la Garantie jeune dans la continuité du plan #1jeune1solution. Il propose un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Répartition des aides à l'embauche selon le dispositif



Source : DGEFP - DARES Bases CUI & POP

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2021, l'insertion par l'activité économique progresse sur fond de reprise du marché du travail

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes en demande d'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail. Cette politique est principalement mise en œuvre par 4 types de dispositifs :

- **Associations Intermédiaires (AI)** : Les personnes sont recrutées par une association à but non lucratif puis mises à disposition dans le cadre d'un contrat de travail. Elles opèrent principalement dans le secteur des services à la personne.
- **Entreprises d'Insertion (EI)** : Ces entreprises opèrent dans le secteur marchand mais ont une finalité sociale. Elles recrutent leurs salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour un temps de travail hebdomadaire supérieur à 20 heures.
- **Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)** : Les personnes recrutées sont mises à disposition dans le cadre d'un contrat en intérim. Elles opèrent dans les secteurs couverts par le travail temporaire.
- **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** : Les personnes sont recrutées via un contrat d'insertion, un contrat aidé ou en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Les ACI opèrent dans l'ensemble des secteurs d'activité.

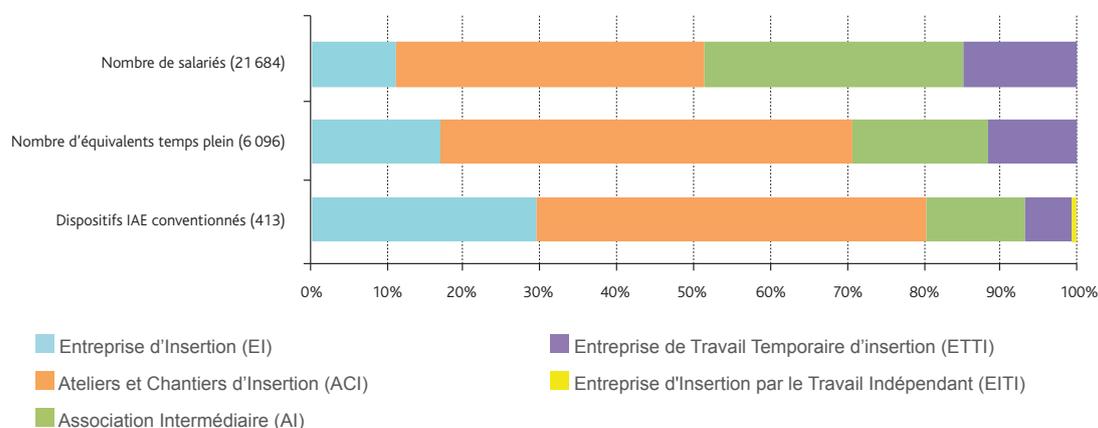
En 2021, 413 dispositifs ont été conventionnés au titre de l'IAE pour accueillir des personnes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle dans la région. Tous les types de dispositif connaissent une relative stabilité ou une légère hausse des conventionnements par rapport à 2020. Un cinquième type de structure est également en expérimentation depuis 2018 : 3 entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) ont été ainsi conventionnées dans la région en 2021.

En 2021, 56 % des contrats signés dans le cadre de l'IAE sont des contrats initiaux et 44 % des renouvellements. La proportion de contrats initiaux est particulièrement élevée dans les AI (85 %) et les ETTI (93 %). Ces deux types de structures avaient été les plus impactés par le ralentissement économique de 2020 car elles font de la mise à disposition de personnels auprès de leurs clients (particuliers et entreprises), tandis que les EI et ACI embauchent dans le cadre de leur propre activité.

En Occitanie, le nombre d'équivalents temps plein réalisé au sein des structures de l'IAE progresse dans les quatre principaux types de dispositif et s'établit à près de 6 100 (+15 %). La hausse est particulièrement forte pour les ETTI (+58 %) et dans une moindre mesure pour les AI et EI (+19 %). Les ACI connaissent une progression de 7 %. Plus de 21 680 salariés ont travaillé en 2021 dans ces structures, soit une augmentation de 18 % sur l'année.

En raison d'un contexte de reprise du marché du travail, le taux de sorties positives (emploi durable, emploi de transition, formation ou suite de parcours dans l'IAE) s'établit à 50 % soit un niveau supérieur à 2019 (47 %). En 2020, le taux de sorties positives 6 à 9 mois après la fin des formations avait chuté à 40 % du fait du repli du marché du travail lié à la pandémie.

Répartition des dispositifs, équivalents temps plein et des salariés de l'IAE en 2021 en Occitanie



Source : ASP/DARES
Données provisoires arrêtées au 31/03/2022

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle encore massivement mobilisée au premier semestre 2021, avant la levée des restrictions sanitaires

En 2021, la prolongation de la crise sanitaire a une nouvelle fois incité les entreprises à mobiliser massivement le dispositif d'activité partielle. Ainsi, **près de 61,9 millions d'heures de chômage partiel ont été consommées en Occitanie sur l'année**. Ce nombre est divisé par 3 par rapport à 2020 mais reste très nettement supérieur au niveau d'avant crise (920 000 heures en 2019). **Le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), mis en place à l'été 2020, est lui monté progressivement en puissance au cours de l'année 2021**. En 2021, 11 % des heures d'activité partielle ont été indemnisées au titre de l'APLD contre moins de 1 % en 2020.

Dans la région, près de 50 800 établissements, et jusqu'à 257 000 salariés ont eu effectivement recours à l'activité partielle. Par rapport à 2020, cela représente une baisse de -56 % en établissements, et de -65 % en salariés. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault concentrent à eux seuls 55 % des salariés indemnisés au cours de l'année. Mais proportionnellement au nombre de salariés éligibles¹, les départements de l'Ariège (24 %) et des Hautes-Pyrénées (23 %) ont été les plus touchés de la région. À l'inverse, les départements de la Lozère (13 %) et du Tarn (14 %) ont été les plus préservés. Au total, dans

la région, 18 % des salariés éligibles ont connu au moins une heure de chômage partiel en 2021.

Proportionnellement au nombre de salariés éligibles, le secteur de l'hébergement-restauration est de loin celui qui a été le plus impacté au cours de l'année, en raison notamment des fermetures administratives en vigueur jusqu'au printemps. **En 2021, 83 % des salariés éligibles de l'hébergement-restauration ont connu au moins une heure de chômage partiel**. Les taux de recours les plus élevés sont ensuite recensés dans l'industrie (20 %) et le commerce (19 %).

À partir du mois de mai 2021, le recours à l'activité partielle a brusquement chuté passant de plus de 10 millions d'heures indemnisées mensuellement à moins d'1 million à partir du mois d'août. L'absence de nouvelles restrictions importantes en fin d'année a permis de maintenir le recours à l'activité partielle à un niveau bas.

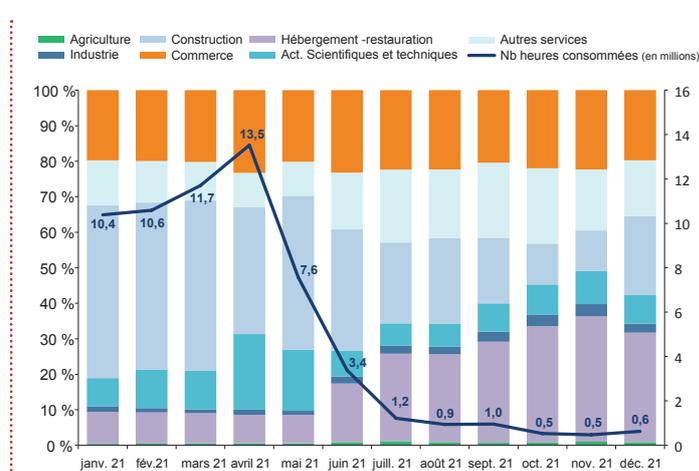
¹ Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. À partir du 1^{er} mars 2020, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère.

L'indemnisation par département en 2021

	Heures indemnisées (en millions)	Nombre d'établissements indemnisés	Effectif maximum indemnisé
Ariège	1,7	1 217	6 717
Aude	3,1	2 876	11 706
Aveyron	2,2	2 432	10 182
Gard	5,9	6 118	24 347
Haute-Garonne	21,4	12 774	92 646
Gers	1,4	1 413	5 834
Hérault	12,4	10 773	48 814
Lot	1,4	1 362	6 856
Lozère	0,5	686	2 179
Hautes-Pyrénées	3,0	2 270	10 383
Pyrénées Orientales	4,9	4 335	18 400
Tarn	2,3	2 679	11 300
Tarn-et-Garonne	1,6	1 846	7 919
Occitanie	61,9	50 781	257 283

Source : DGEFP/DARES (extraction au 25/03/2022)

Répartition mensuelle des heures indemnisées par secteur en 2021



Retrouvez cette brochure sous format électronique, sur les sites internet :

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/>
Rubrique : Études et statistiques

www.observatoire-emploi-occitanie.fr
Rubrique : Marché du travail > Bilan du marché du travail

BILAN
du marché du travail
en 2021

RÉGION OCCITANIE

Pôle emploi Occitanie - Dreets Occitanie

Directeurs de publication

T. Lemerle (Pôle emploi) - Yannick Aupetit (directeur par intérim, Dreets)

Rédaction

Service Statistiques Etudes et Evaluations Pôle emploi Occitanie

N. Biesse, A. Manchon, V. Salabert (Dreets)

Mise en page

Ogham

Mai 2022



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités